

## ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX

### ANNEXE 1

#### CATÉGORIES ET CHAMPIONNATS MASCULINS ET FEMININS pour la saison 2023-2024

AGES	APPELLATIONS DES CHAMPIONNATS	2022-2023		2023-2024	
		CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
20 ans et plus	SENIORS	SENIORS	2002 et avant	SENIORS	2003 et avant
19 ans	U20	U20	2003	U20	2004
18 ans		U19	2004	U19	2005
17 ans	U20	U18*	2005	U18	2006
16 ans	U17	U18*	2006	U17	2007
15 ans		U18*	2007	U16	2008
14 ans	U15	U15	2008	U15	2009
13 ans		U14	2009	U14	2010
12 ans	U13	U13	2010	U13	2011
11 ans		U12	2011	U12	2012
10 ans	U11	U11	2012	U11	2013
9 ans		U10	2013	U10	2014
8 ans	U9	U9	2014	U9	2015
7 ans		U8	2015	U8	2016
6 ans	U7	U7	2016	U7	2017

#### ATTENTION

\* Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories U19 et U20 peuvent participer aux compétitions séniors.

## ANNEXE 2

## CATÉGORIES D'AGE COMMUNES AUX LICENCIÉS MASCULINS ET FEMININS

Les âges s'apprécient au 1er janvier de la saison en cours C'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2024

CATÉGORIE	AGE	ANNÉE DE NAISSANCE
SENIOR	21 ans	2002 et avant
U21	20 ans	2003
U20	19 ans	2004
U19	18 ans	2005
U18	17 ans	2006
U17	16 ans	2007
U16	15 ans	2008
U15	14 ans	2009
U14	13 ans	2010
U13	12 ans	2011
U12	11 ans	2012
U11	10 ans	2013
U10	9 ans	2014
U9	8 ans	2015
U8	7 ans	2016
U7	6 ans	2017
U6	5 ans	2018
U5	4 ans	2019
U4	3 ans	2020
U3	2 ans	2021
U2	1 an	2022
U1	-1 an	2023

**ANNEXE 3** (Décembre 2021)

**TAILLE DES BALLONS  
HAUTEURS DES PANIERS  
DURÉE CONSEILLÉE DES RENCONTRES**

CATÉGORIE	Taille des Ballons		Hauteur des Paniers (en mètres)	Durée conseillée des rencontres (en minutes)
	Masculins	Féminines		
U7	Tous les types de ballons sauf T6 et T7		Inférieure ou égale à 2,60 mètres	Ateliers : Jeux de Babyball et/ou rencontres de 4 à 6 min.
U9	T4 ou T 5		2,60	4x6 ou 6x4
U11	T5		2,60	4x6 ou 6x4
U13	T6		3,05	4x7 à 4x10 ou 2x16
U15	T7	T6	3,05	4x10, 2x16 ou 2x20 (1)
U20	T7	T6	3,05	4x10 ou 2x20 (2)
SENIORS	T7	T6	3,05	4x10 ou 2x20 (2)

(1) 4x10 pour les championnats de France U15 (M & F)

(2) 4x10 pour les championnats de France Séniors et Espoirs (M & F)

## ANNEXE 4 (Décembre 2022)

### ELEMENTS DEMANDES DE LICENCES

Toute personne physique sollicitant une licence (6) devra fournir les pièces et/ou éléments suivants :

Dans le cadre d'une demande éligible au processus dématérialisé :

	Création	Renouvellement	Mutation
Choix des fonctions et de la pratique	X	X	X
Photographie d'identité	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Pièce d'identité	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>
Certificat médical	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Surclassement	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>
Questionnaire de santé		X	X
Charte d'engagement CF/PN	X <sup>(2)</sup>	X <sup>(2)</sup>	X <sup>(2)</sup>
Justificatif de domicile			X <sup>(3)</sup>
Justificatif de la mutation			X <sup>(3)</sup>
Assurances et consentement	X	X	X

- (1) pour les licenciés assujettis  
 (2) pour les joueurs évoluant en championnat de France ou Pré-nationale ;  
 (3) pour les mutations à caractère exceptionnel.  
 (4) Facultative pour les dirigeants et les adhérents n'exerçant pas de fonctions, renouvelant leur licence.

**La photographie doit :**

- Être récente et ressemblante au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : Carte nationale d'identité, Permis de conduire)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être en surchargé, de préférence de couleur uni
- Présenter un visage dégagé, les yeux visibles et ouverts
- Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite. Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Format accepté : .jpg, .jpeg et .png (1Mo maximum pour le format PNG)

En cas de validation de la photographie pour le licencié identifié, il est impossible de la modifier pour la saison concernée

Certificat médical pas nécessaire pour les renouvellements, également pour une création, se référer au règlement médical. Pour les entraîneurs/coachs se référer au règlement médical.

- (5) Une pièce d'identité sera exigée pour les :
- Personnes ayant 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier) au cours de la saison pour laquelle il sollicite une licence ;
  - Personne majeure demandant sa 1<sup>ère</sup> licence auprès de la FFBB ;
  - Personne majeure demandant une licence auprès de la FFBB qui évoluait en tant que mineur lors de sa dernière saison en France ;
  - Pour les autres personnes, il appartient au président de l'association sportive concernée de s'assurer de l'identité de la personne sollicitant une licence.

- (6) En cas de changement de nom (mariage, adoption, ... ) le licencié n'est pas autorisé à récréer une licence sous ce nouveau nom mais devra préciser le nom sous lequel il souhaite être licencié.

Dans le cadre d'une demande non éligible au processus dématérialisé :

	Création	Renouvellement	Mutation	Extension T	ASP	AST
Formulaire de demande de licence	X	X	X	X	X	X
Formulaire de demande de mutation + Récépissé d'envoi			X			
Formulaire de demande d'extension T				X		
Formulaire de demande d'Autorisation Secondaire Performance (ASP)					X	
Formulaire de demande d'Autorisation Secondaire Territoire (AST)						X
Formulaire demande de licence joueur précédemment licencié à l'étranger	X <sup>(2)</sup>					
Certificat médical	X	X	X	✗		
Signature du questionnaire de santé		X <sup>(6)</sup>	X <sup>(6)</sup>			
Photographie d'identité	X	X	X			
Pièce d'identité	X	X	X			
Titre de séjour	X <sup>(3)</sup>	X <sup>(3)</sup>	X <sup>(3)</sup>			
Lettre de sortie Fédération quittée	X <sup>(2)</sup>					
Prise en charge scolaire ou universitaire du club recevant			X <sup>(4)</sup>			
Prise en charge voyage retour dans sa famille du club recevant			X <sup>(4)</sup>			
Avis favorable de l'association sportive d'origine			X <sup>(4)</sup>			
Avis favorable Ligue Régionale quittée			X <sup>(4)</sup>			
Licence de la saison en cours			X <sup>(5)</sup>			
Convention de formation (LNB/LFB) ou convention d'entraînement (LF2) avec club					X	
Convention de coopération liant le Club Principal, le Club d'accueil et le joueur					X	
Projet sportif du joueur				✗	X	
Avis Favorable de la Direction Technique Nationale					X	
Droits financiers complémentaires	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>

- (1) pour les catégories y étant assujetties (voir dispositions financières).
- (2) pour les joueurs ayant obtenu leur dernière licence à l'étranger.
- (3) pour les personnes majeures non ressortissantes des pays de l'EEE.
- (4) pour les joueurs mineurs allant d'un club des DOM TOM vers un club de métropole
- (5) pour les mutations à caractère exceptionnel lorsqu'il existe déjà une licence pour la saison en cours
- (6) pour les licenciés y étant assujettis

## ANNEXE 5

## LISTE DES FEDERATIONS NATIONALES (50) AFFILIEES A LA FIBA EUROPE

Membres FIBA Europe			Membres FIBA Europe		
	EEE	Hors EEE		EEE	Hors EEE
Albanie		X	Kosovo		X
Allemagne	X		Lettonie	X	
Andorre	X		Lituanie	X	
Arménie		X	Luxembourg	X	
Autriche	X		Macédoine du Nord		X
Azerbaïdjan		X	Malte	X	
Biélorussie		X	Moldavie		X
Belgique	X		Principauté de Monaco		X
Bosnie-Herzégovine		X	Monténégro		X
Bulgarie	X		Norvège	X	
Chypre	X		Pays-Bas	X	
Croatie	X		Pologne	X	
Danemark	X		Portugal	X	
Espagne	X		République Tchèque	X	
Estonie	X		Roumanie	X	
Finlande	X		Russie		X
France	X		San Marin		X
Géorgie		X	Serbie		X
Gibraltar		X	Slovaquie	X	
Grande-Bretagne		X	Slovénie	X	
Grèce	X		Suède	X	
Hongrie	X		Suisse	X	
Irlande	X		Turquie		X
Islande	X		Ukraine		X
Israël		X			
Italie	X				

**ANNEXE 6**

**LISTE DES PAYS AYANT UN ACCORD PARTICULIER AVEC L'UNION EUROPEENNE**

<b>Liste des Pays signataires des Accords Cotonou (80)</b>		
Afrique du Sud	Iles Marshall	Sénégal
Angola	Ile Maurice	Seychelles
Antigua et Barbuda	Iles Cook	Sierra Leone
Bahamas	Jamaïque	Somalie
Barbade	Kenya	Soudan
Belize	Kiribati	Soudan du Sud
Benin	Lesotho	Suriname
Botswana	Liberia	Swaziland
Burkina Faso	Madagascar	Tanzanie
Burundi	Malawi	Tchad
Cameroun	Mali	Timor-Oriental
Cap Vert	Mauritanie	Togo
Centrafrique	Mozambique	Tonga
Comores	Namibie	Trinité et Tobago
Côte d'Ivoire	Nauru	Tuvalu
Cuba	Niger	Vanuatu
Djibouti	Nigeria	Zambie
Dominique	Niue	Zimbabwe
Etats fédérés de Micronésie	Ouganda	
Erythrée	Palau	
Ethiopie	Papouasie- Nouvelle Guinée	
Fidji	République Démocratique du Congo	
Gabon	République du Congo	
Gambie	République Dominicaine	
Ghana	Rwanda	
Grenade	Saint Christophe et Nevis	
Guinée	Saint Vincent et les Grenadines	
Guinée Bissau	Sainte Lucie	
Guinée Equatoriale	Iles Salomon	
Guyana	Samoa	
Haïti	Sao Tome et Principe	
<b>Liste complémentaire des états ayant signé des accords d'association ou de coopération avec l'Union Européenne (7)</b>		
Algérie	Maroc	Tunisie
Kazakhstan	Kirghizstan	Ouzbékistan
Liechtenstein		